



# FICHE SANTÉ-SÉCURITÉ

Cette fiche santé-sécurité a été élaborée conformément aux exigences de :  
SIMDUT 2015 (Canada) qui comprend la loi sur les produits dangereux modifiée (LPD) et  
le règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date de publication 29 janvier 2026

Date de révision 8 avril 2026

Numéro de la fiche santé-sécurité  
VBC-0132 Numéro de révision 3

## 1. Identification

### Identificateur du produit

Nom du produit INSECTICIDE BIOLOGIQUE XENTARI WG  
Numéro(s) PCP 31557  
d'immatriculation

Code(s) du produit 77782

Numéro de liste A512048

### Autres moyens d'identification

Autres renseignements Pas d'information disponible.

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Insecticide agricole

Restrictions d'utilisation L'utilisation de ce produit de manière non conforme à l'étiquette de pesticide constitue une violation de la loi fédérale.

### Détails sur le fournisseur de la fiche santé-sécurité

#### Identificateur du fournisseur initial

VALENT CANADA, INC.  
201-230 Hanlon Creek Blvd  
Guelph, Ontario N1C 0A1

#### Adresse du fabricant

Valent BioSciences LLC  
1910 Innovation Way, Suite 100  
Libertyville, Illinois 60048

### Numéro de téléphone en cas d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Valent BioSciences LLC, Renseignements sur le produit : 1-800-323-9597  
Urgence sanitaire (24 heures) : 1-877-315-9819  
Transporteur aux É.-U. (24 heures) : CHEMTREC : 1-800-424-9300  
Transporteur international (24 heures) : 1-703-527-3887

## 2. Identification du (des) danger(s)

### Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2A

### Éléments d'étiquetage



**Avertissement**

**Déclaration(s) de danger**

Provoque une irritation grave des yeux

**Précautions à prendre - Prévention**

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie exposée de la peau après manipulation.  
Porter une protection oculaire et faciale.

**Précautions à prendre - Réaction**

Traitement spécifique (voir les directives de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Se rincer prudemment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement. Continuer de se rincer les yeux.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des conseils et des soins médicaux.

**Autres renseignements**

Pas d'information disponible.

**3. Composition et information sur les ingrédients**

**Substance**

Sans objet.

**Mélange**

Nom chimique	No CAS	Poids-%	Numéro d'enregistrement d'une demande au titre de la loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (N° d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt au titre de la LCRMD et date de l'exemption accordée (le cas échéant)
Bacillus Thuringiensis subsp. aizawai souche ABTS-1857 solides, spores, spores insecticides	NA	54	-	-
Autres ingrédients – Non dangereux	AUCUN	46	-	-

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche santé-sécurité au médecin traitant.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air libre.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement. Continuer de se rincer les yeux. Garder les yeux grand ouverts pendant le rinçage. Ne pas frotter la zone affectée. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec du savon et de l'eau.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.
<b>Autoprotection du secouriste</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements.
<b>Effets de l'exposition</b>	Pas d'information disponible.

### Indication du besoin immédiat de soins médicaux ou d'un traitement spécial

<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
--------------------------	---------------------------------

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés selon les circonstances locales et l'environnement immédiat. Poudre chimique, CO <sub>2</sub> , mousse résistant à l'alcool ou pulvérisation d'eau.
<b>Moyen d'extinction non approprié</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
<b>Dangers particuliers découlant du produit chimique</b>	Risque d'explosion : Éviter la génération de poussière. La poussière fine dispersée dans l'air, en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation, présente un danger d'explosion de la poussière.
<b>Données relatives à l'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs mécaniques</b>	Aucune.
<b>Sensibilité aux décharges d'électricité statique</b>	Oui.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de lutte contre les incendies. Utiliser des équipements de protection individuelle.

## 6. Mesures en cas de déversement

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Utiliser les équipements de protection individuelle tel qu'exigé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas aspirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Autres renseignements** Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Éviter les fuites ou les déversements supplémentaires lorsqu'il est sécuritaire de le faire. Éviter les nuages de poussière. Éviter de laisser des dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Éviter de disperser de la poussière fine dans l'air (c.-à-d. nettoyer les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).

**Méthodes de nettoyage** Ramasser à l'aide d'un matériau non combustible, mouillé et inerte en utilisant des outils propres ne pouvant pas provoquer d'étincelles pour placer dans des contenants en plastique partiellement recouverts en vue d'une élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés conformément à la réglementation environnementale.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manutention sécuritaire

**Conseils pour une manutention sécuritaire** Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Un entretien ménager périodique devrait être effectué afin de s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur des surfaces. Les poudres sèches peuvent générer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises à de la friction lors d'opérations de transfert et de mélange. Fournir des précautions adéquates, comme une mise à la terre ou une métallisation, ou des atmosphères inertes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas aspirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et une protection oculaire et faciale. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Garder les contenants hermétiquement fermés dans un lieu sec, frais et bien ventilé. Bien fermer avant de ranger. Protéger contre les dommages physiques. Protéger de la lumière du soleil.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Ce produit, tel qu'il est fourni, contient des matières qui n'ont pas de limites d'exposition professionnelle à déclarer et qui ne sont pas soumises aux exigences de déclaration de l'autorité locale.

**Note** Voir la section 16 pour les termes et les abréviations.

### Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques

Tous les équipements de régulation de la poussière servant à la manutention de ce produit, tels que la ventilation aspirante locale et les systèmes de transport de matériaux, devraient être dotés d'événements de prévention des explosions, d'un système de suppression d'explosion ou d'un environnement pauvre en oxygène. S'assurer que les systèmes de gestion de la poussière (comme les conduits d'évacuation, les capteurs de poussière, les récipients et le matériel de transformation) sont conçus de manière à empêcher la libération de poussière dans le milieu de travail (c.-à-d. que l'équipement ne présente pas de fuites). Utiliser uniquement du matériel électrique ayant une classification appropriée et des chariots de manutention électriques.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection oculaire et faciale

Porter des lunettes de sécurité avec côtés protecteurs.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

#### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection appropriés.

#### Protection respiratoire

En cas ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire. Type de filtre : MSHA/NIOSH : TC-21; NIOSH : N, P R, HE. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Granules
État physique	Solides
Couleur	Jaune à brun
Odeur	Odeur rappelant des produits d'origine biologique, type malt

### Propriétés

#### Point de fusion/point de congélation

Aucune donnée disponible

#### Point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Aucune donnée disponible

#### Inflammabilité

Aucune connue

#### Limite d'inflammabilité dans l'air

Aucune connue

#### Limites supérieures

Aucune donnée disponible

#### d'inflammabilité ou d'explosivité

#### Limites inférieures

Aucune donnée disponible

#### d'inflammabilité ou d'explosivité

#### Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Aucune connue

### Remarques • Méthodes

Aucune connue

Aucune connue

Numéro de la fiche santé-sécurité VBC-0132

**INSECTICIDE BIOLOGIQUE XENTARI WG**

Date de révision 8 avril 2026

Températures d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune connue
TDAA (°C)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
pH	environ 4,1	Dilution à 10 % dans l'eau
pH (sous forme de solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Densité apparente	0,391 ± -0,458 g/ml	
Densité du liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Caractéristiques des particules		Aucune connue
Taille des particules	Aucune donnée disponible	
Distribution de la taille des particules	Aucune donnée disponible	

Autres renseignements

**10. Stabilité et réactivité**

Réactivité	Poussières combustibles
Stabilité chimique	PEUT FORMER UN MÉLANGE POUSSIÈRES-AIR COMBUSTIBLE.
Possibilité de réactions dangereuses	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Chauffage de l'air. Génération/formation de poussières.
Matériaux incompatibles	Aucun connu sur la base des renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone et composés organiques non identifiés.

**11. Informations toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables

Information sur le produit

Inhalation	L'inhalation de concentrations élevées de poussières peut causer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation grave des yeux
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et une irritation.
Ingestion	Pas une voie d'exposition probable.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements.

**Toxicité aiguë** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mesures numériques de toxicité**

**Information sur le produit**

**DL50 orale** > 5 000 mg/kg (rat)  
**DL50 cutanée** > 2 000 mg/kg (lapin)  
**CL50 par inhalation** > 5,33 mg/L

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 orale	DL50 dermique	CL50 par inhalation
Btk par fermentation sur milieu solide CAS : 68038-71-1 ID : RM316601 54 %	> 20 g/kg (rat)	= 6 280 mg/kg (lapin)	-

**Effets retardés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**

**Corrosion/irritation de la peau** Pas d'information disponible.

**Information sur le produit**

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose effective	Durée d'exposition	Résultats
Corrosion/irritation de la peau	-	Peau	-	-	Non corrosif Irritant léger pour la peau (érythème léger, disparaît après sept jours)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification basée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une irritation grave des yeux

**Information sur le produit**

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose effective	Durée d'exposition	Résultats
Lésions/irritation oculaire	-	Oculaire	-	-	Irritant (disparaît après sept jours)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Information sur le produit**

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Résultats
Sensibilisation cutanée	Cochon d'Inde	Dermique	Pas un sensibilisateur cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Numéro de la fiche santé-sécurité VBC-0132  
INSECTICIDE BIOLOGIQUE XENTARI WG  
STOT - exposition unique Pas d'information disponible.

Date de révision 8 avril 2026

STOT - exposition répétée Pas d'information disponible.

Danger d'aspiration Sans objet.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas d'information disponible.

**Écotoxicité aquatique**

**Information sur le produit**

CL50 96 heures > 100 mg/L *Oncorhynchus mykiss*  
CE50 48 heures > 12 mg/L, *Daphnia magna*

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Poisson	Crustacés	Algues/plantes aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Btk par fermentation sur milieu solide CAS : 68038-71-1 ID : RM316601 54 %	CL50 : = 0,656 mg/L (96 h, <i>Lepomis macrochirus</i> ) CL50 : = 0,656 mg/L (96 h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	-	-	-

**Écotoxicité terrestre** Oiseau :  
DSEO : 1 714 mg/kg (3,4 x 1 011 cfu/kg); Alimentaire : Colin de Virginie, canard colvert.

**Persistance et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Potentiel de bioaccumulation** Pas d'information disponible.

**Mobilité dans le sol** Pas d'information disponible.

**Autres effets indésirables** Pas d'information disponible.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. Informations sur les transports

**TDG** Non réglementé

**DOT** Non réglementé

**ICAO (air)** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

### 15. Informations relatives à la réglementation

#### Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

**Autres règlements** PCP 31557  
Au Canada, les pesticides sont enregistrés par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires, l'étiquette est le principal document à respecter en ce qui a trait à la sécurité, l'utilisation et la manipulation du produit. Ces exigences concernant l'étiquette peuvent différer des critères de classification et des renseignements exigés en vertu du SIMDUT-SGH pour les fiches santé-sécurité (FSS) et pour les étiquettes de lieu de travail des produits chimiques non pesticides. Les renseignements sur les dangers qui suivent doivent figurer sur l'étiquette du produit.

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRÉCAUTIONS :  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
Peut provoquer une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des lunettes de protection et un appareil respiratoire homologué par le NIOSH avec un filtre N-95, R95 ou P-95 pour les produits biologiques lors de la manipulation, du mélange/du chargement ou de l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Si les applicateurs utilisent des systèmes fermés (p. ex., cabines fermées), l'équipement de protection personnelle peut être réduit ou modifié. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Si le produit est utilisé dans une serre, ne pas autoriser l'entrée dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche, à moins de porter un équipement de protection personnelle approprié (chemise à manches longues, pantalon long, chaussures, chaussettes, lunettes de protection et gants imperméables). De plus, un appareil respiratoire ou masque avec filtre antipoussière/antibrouillard (appareil à préfixe TC-21C de numéro homologué NIOSH) ou un appareil respiratoire homologué NIOSH (avec filtre N-95, P-95, R-95 ou HE pour produits biologiques) est requis jusqu'à ce que le brouillard soit dissipé.

Si le produit antiparasitaire doit être utilisé sur un produit qui pourrait être exporté vers les É.-U. et que vous avez besoin de renseignements sur les niveaux de résidus acceptables aux É.-U., consulter le site Web de CropLife Canada :

#### ENTREPOSAGE

Afin d'assurer la pureté microbienne et la puissance, l'insecticide biologique XenTari WG doit être entreposé dans son contenant original à une température comprise entre 0 et 25 °C, et utilisé dans les 24 mois suivant sa date de fabrication. Ranger le contenant à la verticale et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Pour éviter la contamination, ranger ce produit loin de la nourriture ou du fourrage.

#### ÉLIMINATION :

Rincer trois fois ou au jet d'eau pressurisé le contenant vide. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage supplémentaire requis du contenant avant son élimination. Rendre inutilisable le contenant vide. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de l'information sur l'élimination du produit non utilisé indésirable, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation. Communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation en cas de déversement et pour le nettoyage de déversements.

#### Règlements internationaux

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Sans objet

Convention de Rotterdam Sans objet

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Exempté
<b>DSL/NDSL</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>ENCS</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>KECL</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
<b>TCSI</b>	Contacter le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.

#### Légende

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques existantes/ Liste européenne des substances chimiques notifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et substances nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes de Chine

**KECL** - Inventaire des substances chimiques existantes de Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AIIC** - Inventaire des produits chimiques industriels d'Australie

**NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande

**TCSI** - Inventaire des substances chimiques de Taïwan

## 16. Autres renseignements

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé 2</b>	<b>Inflammabilité 1</b>	<b>Instabilité 0</b>	<b>Dangers spéciaux -</b>
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé 2</b>	<b>Inflammabilité 1</b>	<b>Dangers physiques 0</b>	<b>Protection personnelle X</b>

Se référer à la norme NFPA 654, Norme relative à la prévention des incendies et des explosions de poussières lors de la fabrication, du traitement et de la manipulation de particules solides combustibles, pour une manipulation en toute sécurité.

**Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche santé - sécurité**

*La liste peut comprendre des termes qui ne s'appliquent pas au présent produit*

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire des produits chimiques industriels d'Australie
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	American Society for the Testing of Materials
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composants chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Department of Transportation (ministère des Transports, États-Unis)
DSL	Liste canadienne des substances domestiques
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de Recherche sur le Cancer
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes de Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire des substances chimiques existantes de Corée
CL50	Concentration létale pour 50 % d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale médiane)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
TCSEO	Taux de charge sans effet observé
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Limites d'exposition professionnelle
SPBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
ÉPI	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation quantitative structure-activité
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
TDAA	Température de décomposition auto-accélérée
RSA	Relation structure-activité
FSS	Fiche santé-sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition à court Terme
STOT RE	Toxicité pour un organe cible - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour un organe cible - Exposition unique
TCSI	Inventaire des substances chimiques de Taïwan
TDG	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps

ONU	Nations Unies
COV	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulable
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergénique
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisant
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisant
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Mention peau
dSk	Mention peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Mention peau - potentiel d'absorption cutanée

**Principales références bibliographiques et sources des données utilisées pour élaborer la présente fiche santé-sécurité**

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR) (Agence du registre des substances toxiques et des maladies) des États-Unis

U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database (Base de données ChemView de l'Agence de protection de l'environnement, États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux directeurs d'exposition aiguë (AEGL(s))

Agence américaine pour la protection de l'environnement, Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides

Agence américaine pour la protection de l'environnement, Produits chimiques à haut volume de production

Journal Food Research

Base de données des substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE) (Institut national de technologie et d'évaluation) du Japon

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS) (Programme national australien d'évaluation et de notification des produits chimiques industriels)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED) (Base de données PubMed de la Bibliothèque nationale de médecine)

Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID) (Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques de la Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale, Publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de produits chimiques à grande production de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale

Ensemble de données d'information sur l'examen préalable de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale

Organisation mondiale de la Santé (OMS) des Nations Unies

**Date de publication** 29 janvier 2026

**Date de révision** 8 avril 2026

**Note de révision** Version trois.

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements que contient cette fiche santé-sécurité (FSS) sont fournis de bonne foi et étaient jugés exacts au moment de la préparation de la FSS. Toutefois, Valent BioSciences LLC et ses filiales ou sociétés affiliées ne font aucune garantie et aucune représentation, et n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'adéquation ou

---

Numéro de la fiche santé-sécurité VBC-0132

**INSECTICIDE BIOLOGIQUE XENTARI WG**

Date de révision 8 avril 2026

l'exhaustivité de tels renseignements. De plus, ni Valent BioSciences LLC ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées ne déclare ou ne garantit que ces renseignements ou ce produit peuvent être utilisés sans violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Il revient à l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour sa propre utilisation du produit. Au besoin, veuillez communiquer avec Valent BioSciences LLC pour confirmer que vous disposez de l'étiquette et de la FSS les plus récentes.

Cette fiche santé-sécurité (FSS) peut fournir plus de renseignements que l'étiquette du produit, mais elle ne remplace ou ne modifie pas cette dernière (apposée au contenant de produit ou accompagnant celui-ci). La FSS et l'étiquette du produit fournissent toutes deux des renseignements conformes et importants sur la santé, la sécurité et l'environnement, comme l'exige l'Occupational Health and Safety Act (Loi sur la santé et la sécurité au travail) (29 CFR part 1910.1200, « Hazcom ») des États-Unis. Cette exigence couvre les employeurs, employés, agents d'intervention, utilisateurs et autres personnes manipulant le produit. Toute classification des risques et toute information appropriée sur les précautions, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination sont stipulées sur l'étiquette et la FSS du produit.

Fin de la fiche santé-sécurité

## Canada

### Renseignements sur la version de la FSS pour le Canada - HGHS

Version UL :

Révision du SGH : 7

2025, T3

Canada

Processus partiel, incluant l'assistant SGH, NO TW